

## Commission *Système financier et financement de l'économie* du 1er juin 2023

Présidente : Anne-Laure Delatte

### Synthèse

La réunion débute par la présentation des **nouveautés du programme annuel de travail 2023 de la statistique publique** sur le périmètre de compétence de la commission.

Quatre axes de travail vont structurer la production statistique de la **Banque de France** : l'adaptation des outils de mesure aux situations de crise ; l'accompagnement de la transition climatique ; l'amélioration de la gestion de l'information statistique ; l'approfondissement de la mesure de l'internationalisation de l'économie. Dans le domaine des statistiques monétaires et financières, on peut citer l'élaboration des comptes distributionnels de patrimoine, la poursuite de la préparation de la révision du règlement BCE sur les statistiques de fonds d'investissement et le projet de système commun de l'UE pour les déclarations statistiques et prudentielles des banques. Du côté de la balance des paiements, l'enquête sur les échanges internationaux de services (ECEIS) bénéficiera d'une révision méthodologique de grande importance. La boucle prix-salaires fera l'objet d'une attention particulière avec le recours au *web-scraping* pour mesurer l'évolution des salaires et les prix de l'immobilier, et plus généralement à la presse et aux réseaux sociaux pour observer l'inflation perçue. La Banque de France continuera à participer activement à la production des indicateurs expérimentaux sur la transition climatique par la BCE (publication en janvier 2023) : émission/détention d'instruments financiers verts ; empreinte carbone contenue dans le portefeuille des investisseurs de la zone euro ; exposition de ces investisseurs aux risques physiques. Enfin, les différents sites Internet seront refondus ainsi que les communiqués *Stats info*.

Pour l'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR)**, c'est toute la chaîne de production de son rapport annuel sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance qui sera rénovée, du format initial jusqu'à la mise à disposition des données.

En 2023, le **SSM DGFIP** (Département des études et des statistiques fiscales) suivra particulièrement le déploiement en cours de l'application « Gérer mes biens immobiliers » permettant de compenser en partie les pertes d'informations liées à la disparition du fichier de la taxe d'habitation. Il continuera aussi les travaux d'exploitation du prélèvement à la source en vue de fournir des informations infra-annuelles sur les revenus imposables des ménages. Une clef entre les Siren des entreprises individuelles et l'identifiant fiscal des individus est à l'étude afin de permettre la création de nouvelles sources de données.

Du côté du **Département des comptes nationaux de l'Insee**, un axe important est celui du changement de base pour une publication fin mai 2024. Un autre est la collaboration avec le SSM Transition écologique (SDES) sur le calcul de l'empreinte carbone pour une première publication en juin 2024 de comptes « augmentés », participant d'une mesure internationale de l'empreinte. Des comptes distribués seront aussi publiés dans ce cadre à cette échéance.

Au deuxième point de l'ordre du jour, le **Cnis** présente les travaux en cours sur l'**élaboration de son prochain moyen terme 2024–2028**. Tous les cinq ans, chaque commission définit les grands axes (« avis ») qui vont structurer ses travaux ainsi que les orientations générales du Conseil. La réunion est l'occasion de faire le bilan des travaux de la commission durant l'actuel moyen terme (2019–2023) et d'échanger sur les grandes thématiques à inscrire pour les cinq prochaines années. Les sujets abordés au cours des deux réunions annuelles depuis 2019 ont répondu à la plupart des attentes exprimées dans les huit avis définis il y a cinq ans ; seul l'avis 7 sur les métiers bancaires n'a pas été traité. On peut citer les deux avis sur l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique et le suivi de ses formes d'organisation, et les avis sur le suivi de l'activité financière internationale, le renforcement de la connaissance des nouvelles techniques financières (*shadow banking*, les fintechs), ainsi que sur l'analyse de la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier. Des progrès ont aussi été constatés dans l'accessibilité aux données bancaires et financières. Enfin, la crise sanitaire a été l'occasion de présenter les avancées dans le recours aux données alternatives et massives.

Ce dernier thème, sur les nouvelles sources de données en particulier numériques, est d'ailleurs un thème commun aux commissions du Cnis qui pourrait se retrouver au centre du prochain moyen terme, avec l'observation des inégalités, la transition écologique et les comparaisons internationales.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont permis de préciser le contenu des axes de travail de la commission pour les cinq prochaines années. Sur le sujet des inégalités, il faut prendre en compte toutes les dimensions : patrimoine, territoire (accès aux financements), bancaires (utilité sociale, sujet de l'inclusion bancaire). Pour la transition écologique, un enjeu primordial sera de pouvoir bien isoler ce qui est véritablement « vert » dans le capital, les investissements d'une part, et d'autre part de pouvoir suivre les impacts macroéconomiques de la trajectoire empruntée. Des travaux importants devront être menés dans l'observation et l'analyse de l'activité des firmes multinationales, dans l'optique d'une plus grande maîtrise des chaînes de valeur et de leur financement. Enfin, il faudra poursuivre les efforts dans la production et la mise à disposition des données individuelles, au niveau des entreprises, au moins dans le contexte européen, sinon mondial.

Le sujet central de la réunion porte sur **les outils de la statistique publique pour mesurer l'internationalisation des financements de l'économie**.

Quatre présentations faites par la **Banque de France** se sont succédé, les deux premières sur la comptabilité nationale et la fiscalité, les deux suivantes sur les investissements directs étrangers et les détentions de titres. Le **point de vue d'un utilisateur** a ensuite introduit un temps d'échanges.

La première présentation traite d'un problème de comptabilité nationale à partir du **cas du PIB irlandais** : en juillet 2016, l'institut de statistique irlandais a revu fortement à la hausse la croissance annuelle du PIB pour l'année 2015, de 7 % à 26 %. Cette révision ne correspond pas à une hausse de l'emploi ni à une accumulation de capital physique, mais à la relocalisation d'actifs immatériels existants en Irlande par des multinationales (secteurs des technologies et de la pharmacie) en raison d'une fiscalité et d'une réglementation particulièrement avantageuses. Plus globalement, ce cas illustre la problématique des effets de l'activité des firmes multinationales sur le PIB et la balance des paiements : où localiser la production dans une économie mondialisée ? Qui plus est lorsqu'elle mobilise des actifs intangibles (usines sans production ni employés, distinction entre propriété intellectuelle et propriété de la production). Différentes solutions sont possibles, mais il est nécessaire de modifier les normes comptables nationales et internationales, en particulier de clarifier le concept de propriété économique de la production et des produits de la propriété intellectuelle, puis de faciliter sa mise en œuvre.

La deuxième présentation prolonge ce questionnement des **stratégies d'évitement fiscal des grandes entreprises dans le cas de la France**. Deux approches sont possibles : estimations indirectes macroéconomiques par pays ou estimations microéconomiques au niveau des entreprises *via* les comptes financiers ou les données de commerce extérieur ; mais les résultats divergent. Pour rapprocher les chiffres, il faut partir des canaux utilisés pour faire du *profit-shifting*, qui sont au nombre de trois principaux : la manipulation des prix de transfert *via* le commerce de biens en intragroupe ; la localisation des actifs incorporels dans les centres offshores et l'importation de services en intragroupe ; le *debt shifting* : endettement vis-à-vis des filiales situées dans les centres offshores. Les travaux en cours montrent qu'il reste beaucoup de travail à faire pour parvenir à « dé-offshorer » les productions statistiques.

Les dernières présentations s'attachent à donner un panorama des outils et dispositifs statistiques à disposition pour mesurer et analyser les participations et détentions de titres dans les entreprises. Au sujet des **investissements directs étrangers**, à partir d'enquêtes spécifiques et de fichiers (liasses fiscales essentiellement), de nombreux travaux méthodologiques sont en cours, particulièrement au niveau européen, afin de revoir les manuels et les outils pour améliorer l'appréhension d'un sujet toujours plus complexe. La **mesure des détentions de titres** en est une illustration exemplaire. Les détentions de titres impliquent de multiples acteurs, résidents et non résidents ; la mesure des détentions transfrontières (engagements au sens de la balance des paiements) par les pays émetteurs est le plus souvent incomplète s'agissant de leur localisation ; la coopération internationale est nécessaire pour améliorer l'information.

Dans la dernière présentation, le **Cepii** résume les enjeux et attentes des **utilisateurs** de la statistique publique dans ce domaine. Les firmes multinationales occupent une place croissante dans l'économie, mais leur activité est très difficile à mesurer et à analyser. Or les enjeux sont primordiaux, qu'ils soient fiscal, financier, économique (réponse aux chocs conjoncturels, chaînes de valeurs mondiales, propriété des entreprises). Il est d'autant plus nécessaire que la statistique publique progresse en la matière.

Après un temps d'échanges, un avis est adopté en ce sens.